

# Fiche de données de sécurité

## Klozur® SP

FDS n° : 7775-27-1-12  
Date de révision: 2021-01-22  
Version 1.02



### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom chimique	Peroxodisulfate de disodium
Nom du produit	Klozur® SP
Synonymes	Peroxydisulfate de sodium; peroxydisulfate disodique, l'acide peroxydisulfurique, sel disodique, l'acide peroxydisulfurique, sel de sodium
No.-CAS	7775-27-1
No.-CE	231-892-1
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119495975-15-0001
Substance pure/mélange	Substance
Formule	Na <sub>2</sub> O <sub>8</sub> S <sub>2</sub>

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée :** Initiateur de polymérisation Agent de gravure et de nettoyage pour les circuits imprimés Formules de décoloration des cheveux Systèmes secondaires de récupération du pétrole Agent oxydant pour une variété de réactions organiques.

**Restrictions d'utilisation** Aucun usage à déconseiller ont été identifiés

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant**  
PeroxyChem LLC  
2005 Market Street  
Suite 3200  
Philadelphia, PA 19103  
267-422-2400 (Information générale)  
sdsinfo-pxc@evonik.com (Information générale par courriel)

**Personnes responsables**  
Evonik Operations GmbH  
Rellinghauser Str. 1-11  
45128 Essen  
Germany  
Tel: +49 6181 59 4787  
E-mail: sds-hu@evonik.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Urgence sanitaire 24 heures sur 24: +49 2365 49 2232

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3
Matières solides comburantes	Catégorie 3

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases H mentionnées.

### 2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant  
 H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
 H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

conseils de prudence

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage  
 Tenir/Stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles  
 Garder sous clef  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

conseils de prudence

P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P220 - Tenir/Stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles  
 P405 - Garder sous clef

conseils de prudence

water

## 2.3 AUTRES INFORMATIONS

### Dangers généraux

Risque de décomposition par la chaleur ou le contact avec des matériaux incompatibles.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### Substance

#### Peroxodisulfate de disodium

Nom chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement REACH
Sodium (persulfate de)	231-892-1	7775-27-1	> 99	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) STOT SE 3 (H335) Ox. Sol. 3 (H272)	01-2119495975-15-0001
Sodium sulfate	231-820-9	7757-82-6	< 1		-

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases H mentionnées

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
<b>Contact cutané</b>	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin. En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment les yeux. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Boire 1 ou 2 verres d'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Démangeaisons; Rougeur; Toux et/ ou respiration sifflante

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Traiter les symptômes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Ne PAS utiliser un jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Tout danger particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits**

En cas d'incendie, de formation d'oxydes de soufre, d'oxydes d'azote, de produits de pyrolyse toxiques.

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

**AUTRES INFORMATIONS**

Le produit n'est pas inflammable. Le contact avec des matériaux combustibles peut intensifier les feux. Adapter les mesures de lutte contre les incendies pour circonscrire les feux. Refroidir les conteneurs exposés en les pulvérisant d'eau et les évacuer hors de portée de l'incendie.

Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Elle ne doit pas être rejetée à l'égout. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir à l'écart les personnes non protégées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de la poussière. Porter un équipement de protection individuel.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Neutraliser la poussière avec des pulvérisations d'eau. Éviter toute infiltration dans les eaux courantes, les égouts, le sol ou dans les eaux souterraines. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Aspirer, pelleter ou pomper les déchets vers un conteneur et en étiqueter le contenu pour élimination. Éviter la formation de poussières. Conserver dans un conteneur fermé. En cas de déversement, nettoyer et considérer comme un déchet spécial. Éliminer les déchets conformément à la Section 13

Ne jamais ajouter d'autres substances ou déchets inflammables pouvant produire des résidus.

**6.4 Référence à d'autres sections.**

Éliminer les déchets conformément à la Section 13

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Éviter l'inhalation de la poussière. Manipuler le produit seulement dans un système fermé ou prévoir une ventilation adaptée sur les machines. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Informations supplémentaires

Utiliser uniquement des cuillères en plastique ou en acier inoxydable propres

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Éviter une contamination d'un produit ouvert. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Éviter la formation et le dépôt de poussière.

#### Matières à éviter

Bases, Halogénures, Oxydants, Agents réducteurs forts, Matériaux inflammables.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se reporter à la Section 1 et à l'annexe.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	Irlande
Sodium (persulfate de) 7775-27-1			TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.3 mg/m <sup>3</sup> Sensitizer
Nom chimique	France	Espagne	Portugal
Sodium (persulfate de) 7775-27-1		TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique	Danemark	Finlande	Norvège
Sodium (persulfate de) 7775-27-1	TWA 2 mg/m <sup>3</sup>		
Nom chimique	Slovaquie	Suisse	Belgique
Sodium (persulfate de) 7775-27-1			TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Lettonie	Lituanie	République tchèque
Sodium sulfate 7757-82-6	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique	Roumanie	Bulgarie	Russie
Sodium sulfate 7757-82-6			MAC 10 mg/m <sup>3</sup>

#### NSED - Population générale

##### Sodium (persulfate de) (7775-27-1)

Mode d'exposition	Itinéraire de l'exposition	Description	DNEL/DMEL	Paramètre le plus sensible
Aiguë - systémique	Cutané(e)	DL0	200 mg/kg bw	Toxicité aiguë
Aiguë - systémique	Inhalation	CL0	295 mg/m <sup>3</sup>	Toxicité aiguë
Aiguë - systémique	Oral(e)	DL0	30 mg/kg bw	Toxicité aiguë
Aiguë - locale	Cutané(e)	DL0	1.124 mg/cm <sup>3</sup>	Toxicité aiguë
Aiguë - locale	Inhalation	CL0	295 mg/m <sup>3</sup>	Toxicité aiguë
Long terme - systémique	Cutané(e)	NOAEL	91 mg/kg bw/day	Toxicité par administration répétée
Long terme - systémique	Inhalation	CSENO	1.03 mg/m <sup>3</sup>	Toxicité par administration

				répétée
Long terme - systémique	Oral(e)	NOAEL	9.1 mg/kg bw/day	Toxicité par administration répétée
Longue durée - locaux	Cutané(e)	NOAEL	0.051 mg/cm <sup>3</sup>	Toxicité par administration répétée
Longue durée - locaux	Inhalation	CSENO	1.03 mg/m <sup>3</sup>	Toxicité par administration répétée

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### Équipement de protection individuelle

#### Informations générales

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.

#### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés: Masque à poussière efficace.

#### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire recommandée. Lunettes de protection contre l'attaque chimique conforme à la norme EN 166 ou équivalente.

#### Protection de la peau et du corps

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants.

#### Protection des mains

Gants de protection: Gants en néoprène, Chlorure de polyvinyle, Caoutchouc Naturel.

### Mesures d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après les changements d'équipe. Conserver les vêtements de travail à part, enlever les vêtements contaminés - laver après toute manipulation du produit.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide cristallin
Couleur	blanche
État physique	solide
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Sans objet
pH	Aucune information disponible 6.0 (solution à 1%)
Point d'éclair	Ininflammable
Point/intervalle de fusion	Se décompose en cas d'échauffement 180 °C
point de congélation	Sans objet
Point/intervalle d'ébullition	Aucune information disponible Se décompose en cas d'échauffement
Température d'auto-inflammabilité	Aucune preuve de combustion jusqu'à 600 °C
Propriétés explosives	Non-explosif
Pression de vapeur	6.07E-30 mm Hg à 25° C
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Densité	2.59 g/cm <sup>3</sup> (densité cristalline) 1.68
Coefficient de partage	Aucune information disponible
Hydrosolubilité	42 % @ 25 °C
viscosité	Aucune information disponible (solide)
Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Température de décomposition	> 100 °C (Supposer)

### 9.2 AUTRES INFORMATIONS

Masse volumique apparente	1.12 g/cm <sup>3</sup> (non tassé)
masse molaire	238.1
Teneur en COV (%)	Sans objet

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Comburant fort.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées. Instable en cas d'exposition à la chaleur. Instable en cas d'exposition à l'humidité. Instable en présence d'une contamination.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

L'utilisation de persulfates dans des réactions chimiques nécessite de grandes précautions et une conception spécifique pour contenir les pressions et les charges thermiques

La décomposition de persulfates va induire de gros volumes de gaz et/ou de vapeur et le dégagement de chaleur peut croître de façon exponentielle.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur. (se décompose à 275 °C); Humidité.

### 10.5 matières incompatibles

Bases, Halogénures, Oxydants, Agents réducteurs forts, Matériaux inflammables.

### 10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Oxygène, qui entretient la combustion; Oxydes de soufre.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Informations sur le produit.

DL50 dermal	> 10,000 mg/kg (lapin) (Persulfate de sodium)
DL50 oral	895 mg/kg (rat) (Persulfate de sodium)
CL50 par inhalation	> 5.1 mg/l (rat) (4 h) (Persulfate de sodium)

**Contact cutané** Irritant pour la peau. Les persulfates en général, et plus particulièrement le persulfate de diammonium et le persulfate de dipotassium montraient une réaction chez l'humain d'une irritation de la peau, suite à une exposition professionnelle et à un usage courant. Irritant (lapin).

**Contact oculaire** Irritant pour les yeux. A été montré pour illustrer les propriétés d'une irritation oculaire rapportée chez l'humain dans le cas d'une exposition professionnelle et d'une utilisation courante. Légèrement ou pas irritant (lapin).

**Inhalation** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une irritation des voies respiratoires a été observée chez les travailleurs exposés aux persulfates. Chez les animaux, le persulfate de diammonium a produit une irritation respiratoire pathologique dans une étude de toxicité subchronique.

**Toxicité subchronique** Oral (NOAEL) = 131.5 mg/kg m.c. (Persulfate de sodium)

Inhalation (NOAEC) = 10.3 mg/m<sup>3</sup> (Persulfate d'ammonium)  
 Voie cutanée : aucune donnée disponible

### Toxicité chronique

#### Sensibilisation

#### Effets sur certains organes cibles

#### Cancérogénicité

#### Mutagénicité

#### Toxicité pour la reproduction

Sensibilisation au niveau de la peau et du système respiratoire.

Yeux. Peau. Système respiratoire.

N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

Les tests in vivo n'ont pas montré des effets mutagènes.

Le persulfate de diammonium n'affecte pas la fertilité ou le développement du fœtus dans les études chez l'animal (NOAEL : 250 mg/kg bw).

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

#### Effets écotoxicologiques

Sodium (persulfate de) (7775-27-1)				
Ingrédient actif (s)	Duration	espèce	VALEUR	UNITÉS
Persulfate de sodium	96 h LC50	Rainbow trout	163	mg/l
Persulfate de sodium	48 h LC50	Daphnia magna	133	mg/l
Persulfate de sodium	96 h LC50	Grass shrimp	519	mg/l
Persulfate de sodium	72 h CE50	Algues Selenastrum capricornutum	116	mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité n'appartient à une substance inorganique.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Se dissocie en ions.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT / vPvB n'est pas requis pour les substances inorganiques

### 12.6 Autres effets néfastes

Stéarates.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

**Élimination du produit/de l'emballage** Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.



Emballages contaminés

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR/RID

ONU/n° d'identification UN 1505  
 Nom d'expédition PERSULFATE DE SODIUM  
 Classe de danger 5.1  
 Groupe d'emballage III

### IMDG/IMO

ONU/n° d'identification 1505  
 Nom d'expédition PERSULFATE DE SODIUM  
 Classe de danger 5.1  
 Groupe d'emballage III

### ICAO/IATA

ONU/n° d'identification 1505  
 Nom d'expédition PERSULFATE DE SODIUM  
 Classe de danger 5.1  
 Groupe d'emballage III

### ADN

ONU/n° d'identification 1505  
 Nom d'expédition PERSULFATE DE SODIUM  
 Classe de danger 5.1  
 Groupe d'emballage III

### Symbole(s)



### Dangers pour l'environnement

Ce produit ne contient pas de substances chimiques classées comme polluant marin selon le DOT

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Selon les recommandations des Nations Unies pour le transport des marchandises dangereuses.

Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC Voir ci-dessus IMDG

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-Unis)	DSL (Canada)	EINECS/ELI NCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines )	AICS (Australie)	NZIoC (Nouvelle-Z élande)
Sodium (persulfate de) 7775-27-1	X	X	231-892-1	X	X	X	X	X	X
Sodium sulfate 7757-82-6	X	X	231-820-9	X	X	X	X	X	X

**Directive 2008/98/CE relative aux déchets**

applicable

**D'accidents majeurs (directive 2012/18/EU)**

Inclus pour le stockage des quantités dépassant 50 Tm

**les armes chimiques (CWC)**

Sans objet

**15.2 Rapport sur la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance.

**16. AUTRES INFORMATIONS****Texte intégral des phrases H mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

**Date d'émission :** 2021-02-09**Restrictions d'utilisation**

Ce produit est destiné ou des applications recommandées sont les suivantes: Initiateur de polymérisation, Agent de gravure et de nettoyage pour les circuits imprimés, Formules de décoloration des cheveux, Systèmes secondaires de récupération du pétrole, Agent oxydant pour une variété de réactions organiques.

**Informations supplémentaires**

Cette Fiche de Données de Sécurité a été préparé conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et le Règlement (UE) n° 453/2010

**Date de révision:** 2021-01-22**Remarque sur la révision** sections de la FDS mises-à-jour: 1**Liste des abréviations et acronymes**ATE Acute Toxicity Estimate  
ADR European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road  
AND European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
CE50 Concentración Efectiva Media  
CEN European Committee for Standardisation  
C&L Classification and Labelling  
CLP Classification Labelling Packaging Regulation; Regulation (EC) No 1272/2008  
CLV Ceiling Limit Value Par CAS# Chemical Abstracts Service number  
CMR Carcinogen, Mutagen, or Reproductive Toxicant  
CSA Chemical Safety Assessment  
CSR Chemical Safety Report  
DNEL Derived No Effect Level  
DOT Department of Transportation  
DPD Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC  
DSD Dangerous Substances Directive 67/548/EEC  
DU Downstream User  
EC European Community  
ECHA European Chemicals Agency  
EC-Number EINECS and ELINCS Number (see also EINECS and ELINCS)  
EEA European Economic Area (EU + Iceland, Liechtenstein and Norway)  
EEC European Economic Community  
EINECS European Inventory of Existing Commercial Substances  
ELINCS European List of notified Chemical Substances  
EN European Standard  
EQS Environmental Quality Standard

EU European Union  
Euphrac European Phrase Catalogue EWC  
European Waste Catalogue (replaced by LoW –see below)FDS Ficha de Datos de Seguridad  
GES Generic Exposure Scenario  
GHS Globally Harmonized System  
IATA International Air Transport Association  
ICAO-TI Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air  
IMDG International Maritime Dangerous Goods  
IMO International Maritime Organization  
IMSBC International Maritime Solid Bulk Cargoes  
IT Information Technology  
IUCLID International Uniform Chemical Information Database  
IUPAC International Union for Pure Applied Chemistry  
JRC Joint Research Centre  
Kow octanol-water partition coefficient  
LC50 Lethal Concentration to 50 % of a test population Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)  
LE Legal Entity  
LLV Level Limit Value  
LoW List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)  
LR Lead RegistrantM/I Manufacturer / Importer MS Member States  
MSDS Material Safety Data Sheet  
NOEC No observed effect concentration  
OC Operational Conditions  
OECD Organization for Economic Co-operation and Development  
OEL Occupational Exposure Limit  
OJ Official Journal  
OR Only Representative  
OSHA European Agency for Safety and Health at work  
PBT Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PEC Predicted Effect ConcentrationPNEC(s) Predicted No Effect Concentration(s)  
PPE Personal Protection Equipment(Q)SAR Qualitative Structure Activity Relationship  
REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals Regulation (EC) No 1907/2006  
RID Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail  
RIP REACH Implementation Project  
RMM Risk Management Measure  
SCBA Self-Contained Breathing Apparatus  
SDS Safety data sheet  
SIEF Substance Information Exchange Forum  
SME Small and Medium sized Enterprises  
STEL Short-term exposure limit  
STOT Specific Target Organ Toxicity (STOT)  
RE Repeated Exposure(STOT)  
SE Single Exposure Par SVHC Substances of Very High Concern  
TSCA Toxic Substances Control Act  
TWA Time Weighed Average  
UN United Nations  
vPvB Very Persistent and Very Bioaccumulative / mPmB Muy Persistente y Muy Bioacumulativo  
WGK Wassergefährdungsklassen

#### **Avis de non-responsabilité**

**Les informations et les recommandations de la présente FDS (y compris les données et les mentions) sont présumées exactes par PeroxyChem à la date de publication. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST ACCORDÉE QUANT À L'ADAPTATION À UNE APPLICATION SPÉCIFIQUE, LA VALEUR COMMERCIALE OU TOUT AUTRE ASPECT DES INFORMATIONS FOURNIES DANS LA PRÉSENTE FDS. Ces informations ne concernent que le produit spécifiquement décrit, et sont susceptibles de ne pas être applicables s'il est employé en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé. En outre, les conditions et méthodes d'utilisation étant hors du contrôle de PeroxyChem, PeroxyChem décline toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou s'appuyant sur de telles informations.**

Préparé par

